

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 75  
Date de la convocation : 14 décembre 2023  
Date de publication : 28 décembre 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	PRAT Hervé
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	DIEBOLT Alain
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
MANGIN Isabelle	GERMOND Daniel	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	GIROD Isabelle	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	GOMET Nicolas	LAGNIEN Jacques
THEVENIN Hélène	JARROT-MERMET Laëtitia	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David  
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette  
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à GAUTHRAY-GUYENET Thierry  
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle  
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique  
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel  
JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier	CALLEGHER Aline
JACQUOT Patrick	MATHEZ Christian	JEANNEAUX Cyriel

**Objet : Extension du périmètre de la définition de l'intérêt communautaire**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° GD82/17 du 5 octobre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° GD69/17 du 26 juin 2017, n° GD21/18 du 15 mars 2018 et n° GD48/19 du 25 avril 2019 relatives à l'extension du périmètre de l'intérêt communautaire,

Considérant que l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles doit être défini, en dehors des annexes des statuts,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite élargir son domaine d'intervention dans le cadre de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire ».

En conséquence, il est proposé d'étendre, pour la compétence énoncée ci-dessus, le périmètre de l'intérêt communautaire par l'ajout de la stipulation suivante :

« Est reconnue d'intérêt communautaire le portage et la réalisation d'un projet global de création, réhabilitation et extension de groupes scolaires regroupant à minima 3 communes, intégrant les services scolaires, périscolaires, de restauration scolaire et/ou extrascolaires, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée, de l'entité compétente et de ses attributions »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'extension du périmètre de la définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » en y ajoutant la mention détaillée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN            POUR : 75  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole



*Jean-Pascal FICHERE.*